

Rappel du règlement financier

Une facture annuelle dématérialisée vous sera adressée fin septembre sur Ecole Directe.
Le règlement s'effectue par prélèvement automatique en dix mensualités d'octobre à juillet, le 10 de chaque mois.

En cas de changement de coordonnées bancaires ou pour toute question relative au paiement, il faut vous adresser au service comptable : service.comptable@ecparay.fr

1. Contribution des familles

	Coût annuel	Coût mensuel
Maternelle	275€	27,50€
Primaire	410€	41,00€



ATTENTION : pour les élèves de TPS rentrant en cours d'année, les parents devront impérativement prendre RDV avec Mme LAZZARINI afin de finaliser le dossier d'inscription.

2. 1/2 pension (gérée par la société Sodexo : voir circulaire restauration)

Pour rappel, la 1/2 pension n'est pas incluse dans la contribution des familles.
Le prix du repas est de 4,70€ pour les maternelles, et de 4,90€ pour les primaires 1/2 pensionnaires.
Un externe de primaire a la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire avec un surplus de 0.50€ par repas (participation aux frais de surveillance et aux frais de fluides).

3. Livres et Fichiers

Des fichiers sont à prévoir. Leur coût variera selon la classe de l'élève et n'excèdera pas 35€.

4. Accueil du matin

Un accueil du matin est à votre disposition de 7h30 à 8h30.
Il est facturé 1€ par présence. Au-delà de 10 présences par mois, un forfait de 10€ vous sera facturé mensuellement.

5. Garderie ou étude du soir

A partir de 16h45 et jusqu'à 18h15, les élèves peuvent bénéficier d'une garderie pour les plus jeunes et d'une étude surveillée pour les plus grands. La garderie ou l'étude est facturée 2€ par présence. Au-delà de 10 présences par mois, un forfait de 20€ vous sera facturé mensuellement.